

Requalification de la rue Paradis entre la place Estrangin et la place du Général De Gaulle



Réunion de concertation
lundi 12 septembre au Pharo

La rue Paradis, au cœur du réaménagement de l'hyper-centre de Marseille

La semi-piétonnisation du Vieux-Port a été le point de départ de la requalification du centre-ville de Marseille. Initiée en 2012 par une première phase, la seconde phase a été livrée en 2016. La réhabilitation de la rue de Rome avec la création de la ligne de tramway s'est également inscrite dans ce contexte de renouveau de l'hyper-centre, tout comme les travaux de la rue Saint-Ferréol et Francis Davso. C'est maintenant au tour de la rue Paradis de connaître un lifting radical.

L'objectif du réaménagement de la partie basse de cet axe majeur du centre-ville repose sur un meilleur partage de l'espace au profit des modes doux de déplacement et de la déambulation. Ainsi, il n'y aura plus qu'une seule voie de circulation pour les voitures au lieu de deux aujourd'hui. Le stationnement qui pénalise aujourd'hui les piétons et les vélos sera modifié et des zones de livraison pour les commerces créées. L'élargissement des trottoirs redonnera une allure apaisée à cette grande rue commerçante du centre-ville de Marseille. 7 000m² seront ainsi intégralement requalifiés.

- **La concertation préalable : une première étape incontournable pour recueillir l'avis de la population avant le lancement des travaux**

La concertation préalable est lancée par la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Conseil de Territoire Marseille Provence lors d'une réunion publique au Pharo. Conformément au code de l'urbanisme, elle a pour objectif de **présenter au public le projet en cours de réflexion** et de **recueillir les avis** des riverains et des futurs usagers.

Il s'agit d'une **phase d'information et de concertation destinée à permettre aux habitants de s'exprimer sur le projet de la rue Paradis**. Cet axe constitue un enjeu majeur pour la qualité de vie et l'attractivité du centre-ville marseillais, d'où l'importance d'avoir l'avis des personnes les plus concernées. Elle se déroulera en septembre 2016.

- **Une redistribution de l'espace au profit des modes doux**

Aujourd'hui, plus des 2/3 de la largeur de la rue Paradis sont monopolisés par les voitures, que ce soit pour la circulation ou le stationnement. Il n'y a ni aménagement pour les vélos, ni végétation. Les piétons circulent de chaque côté de la route sur un trottoir étroit, ce qui complique la circulation des personnes à mobilité réduite ou le passage des poussettes. Cet axe est pourtant bordé par de belles boutiques ; et c'est un lieu privilégié par les Marseillais comme par les touristes pour un shopping haut de gamme.

Le nouveau projet modifie radicalement le partage de l'espace :

- Le **stationnement** sera **largement réduit** et un **dispositif de « stationnement intelligent »** mis en place, avec l'installation de capteurs de détection et de bornes d'arrêt-minute.
- Les **trottoirs seront élargis** de chaque côté de la chaussée.
- **Une bande d'usage**, localisée sur un côté unique entre le passage piéton et la voie de circulation, permettra d'implanter **les zones de livraison**, des **conteneurs enterrés**, et de planter des **arbres (marronniers rouges)** à distance régulière tout au long de la rue. C'est également sur cette zone que seront maintenus les 3 arrêts de bus (ligne 41)
- **La circulation sera réduite à une seule voie**, et **une zone 30 créée** afin de sécuriser la circulation des vélos. Cette voie sera empruntée par l'ensemble des modes de circulation.

Cette nouvelle répartition de l'espace se fera au profit des modes doux, avec un espace pour les véhicules réduit de moitié.

Usages	Existant	Projet
Stationnements motos	80 places	30 places réparties sur 4 aires + 35 places supplémentaires aménagées sur les voies adjacentes
Stationnement vélos	0 place	15 places sur trois aires aménagées avec arceaux
Aires de livraison	9 aires de livraisons (87 ml)	6 aires de 15 ml et 1 aire de 10 m, soit 100 ml au total
Places de stationnement VL	28 places de stationnement payant	20 places de stationnement minute
Aires de transports de fonds	0 aires de transports de fonds	2 aires de transports de fonds



- **Un axe uniforme et des espaces matérialisés**

Piste cyclable, cheminement piétons, aires de livraison ou de stationnement-minute, espace dédié à la circulation... : **chaque zone sera bien matérialisée par des revêtements différents.**

L'espace piéton sera séparé de la circulation et sécurisé par **une bordure calcaire** offrant un aspect soigné sur tout le linéaire.

L'enrobé fin sera adopté pour les trottoirs traditionnels ou la **Pierre naturelle** pour les espaces piétons situés à proximité de façades d'exception. Les voitures circuleront sur de **l'enrobé gris**.

Enfin, **des plateaux en pavés granit** matérialiseront les **passages piétons**.

- **Des carrefours et des places améliorés**

Les **zones de rencontre** telles que la place du Général De Gaulle, le carrefour de la rue Davso ou de la rue Grignan, seront matérialisées par un **prolongement du revêtement réservé aux espaces piétons**. Comme les trottoirs, ils seront délimités par une **bordure en pierres calcaire**.

Ces places seront matérialisées par **4 marronniers rouges** en limite de chaque axe et sécurisées par des potelets. Des clous et bandes de guidage y faciliteront l'accès aux personnes mal voyantes.

Enfin, toutes les intersections, dont les rues Montgrand et Grignan, seront refaites dans le même esprit.

- **Des conteneurs enterrés qui se fondent dans le paysage**

A intervalles réguliers, des **conteneurs enterrés** seront installés sur la bande d'usage, en alternance avec de nouveaux arbres et des aires de livraison.

Les conteneurs, plus volumineux et plus esthétiques que les bacs marron, devraient éviter les débordements sur la voie publique, en particulier les jours de vent, tout en diminuant le nombre de points d'apport. 10 seront installés, dont 4 réservés au tri sélectif. Ils remplaceront les 22 bacs aujourd'hui en place.



- **Un mobilier urbain et un éclairage qualitatif**

Un **mobilier urbain homogène** sera mis en place sur l'ensemble du périmètre rénové : potelets, grilles d'arbres, corbeilles... présenteront ainsi un aspect soigné et uniforme.

L'**éclairage** sera entièrement revu et des consoles LED, peu énergivores, installées.

Le dispositif de **vidéo-surveillance** sera renforcé à cette occasion



- **Coût estimé de l'opération**

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève **4.5M€**

- **Calendrier prévisionnel**

- **Etudes** : décembre 2015 à aout 2016
- **Concertation** : septembre 2016
- **Les travaux** : lancement prévu en février 2017 et se prolonger durant un an.

**Service Presse Conseil de Territoire
Marseille-Provence
Tél. : 04 88 77 62 49**